



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU COMITÉ SYNDICAL
du 10 février 2020**

Date de convocation : 3 février 2020
Date de publication : 17 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 22
Votants : 22

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme CAVECCHI, M. MONTOUT, M. LAMBERT-MOTTE, Mme FEUILLARD Mme HUCHIN M. JAMET, M. FABRE	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme ESTRADÉ, Mme MENEY, Mme BOUVET, M. HAQUIN, M. CARPENTIER
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. CHABANEL, Mme MICHEL M. SUEUR, M. CARON, M. VAUTHIER, Mme COLLIN, M. RENAULT, M. GONTIER, M. ROSE, M. BACHARD, M. BRIQUET, M. ENJALBERT, Mme FAYOL DA CUNHA, M. VERNA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, Mme COUTURE, M. GOUJON, M. FLOQUET, Mme BERTHY, M. DAUX, M. BOURSE.

Absents excusés : M. CARPENTIER, M. DAUX, M. FLOQUET, M. HAQUIN.

Secrétaire de séance : M. MONTOUT

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé aux membres du Comité d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 9 décembre 2019.

Aucune observation n'étant faite, les membres du Comité Syndical **APPROUVENT**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.

II - OPÉRATIONS :

1°) Information :

- Marché de tri, traitement et valorisation des encombrants et du bois : information sur l'attribution.

M. Régnier indique aux élus que le marché de tri, traitement et valorisation des encombrants et du bois regroupe les encombrants et le bois issus de la déchèterie, des bennes CTM, des apports directs des services des communes, ainsi que de la collecte en porte-à-porte. Ce marché, non alloti, d'une durée de 3 ans reconductible tacitement 2 fois un an (soit une durée maximale de 60 mois), a démarré depuis le 1^{er} janvier 2020. Suez RV IDF, le candidat sortant, a été déclaré attributaire pour un montant total sur la durée du marché de 8,164 M€ hors TGAP et révision de prix (soit environ 1,7 M€) par an.

Il ajoute que l'objectif de ce marché sera de favoriser la valorisation des encombrants et du bois de manière à éviter au maximum l'enfouissement et de privilégier l'incinération, notamment pour la fraction qui n'aura pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, surtout dans la perspective de l'augmentation de La TGAP.

III – FINANCES

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Monsieur le Directeur présente aux élus un bilan provisoire des réalisations 2019. Il rappelle que le Budget 2019 prévoyait une affectation de 3 279 k€ sur les 4 391 k€ de résultat de fonctionnement reporté à fin 2018 et un résultat prévisionnel à fin 2019, de 1 112 k€. Le choix avait été fait de baisser l'appel à contribution en 2017 et de le maintenir stable les deux années suivantes (hors évolution du niveau de service pour certaines communes).

Cette mobilisation devait permettre également le financement des dépenses liées à l'extension des consignes de tri, qui n'auront pas vocation à se reproduire dans les années à venir.

Monsieur le Directeur indique que le résultat prévisionnel de fonctionnement sur réalisations est négatif et s'explique comme suit :

- En dépenses :
 - Une bonne tenue dans l'exécution budgétaire, sur le chapitre 012, relatif aux charges de personnel : - 131 k€ en raison, d'une stabilité du nombre de postes, de vacances de postes, du décalage de certains recrutements et de la fin d'un contrat d'apprentissage.
 - Une forte progression des charges à caractère général (chapitre 011) qui représentent 90 % des charges du Syndicat, principalement sur l'article 611- Contrats de prestations de services, qui s'explique par :
 - Des taux d'actualisation importants (impact du gasoil notamment) : + 8 % sur la collecte, combiné à une progression de certains tonnages (+ 5,2 % pour les déchets végétaux en 2019, après une hausse de 7 % en 2018 + 1,6 % pour les encombrants, après une hausse de 7 % en 2018). En effet, même si la production de déchets a tendance à baisser par foyer, l'évolution démographique agit défavorablement sur les données globales,
 - Des conditions moins favorables obtenues à l'issue de renouvellement de marchés : traitement des déchets végétaux (passage de 35 à 40 €/ tonne) ; il en est de même pour le tri des collectes sélectives puisque le taux de captation a été amélioré et de nouveaux matériaux (certains plastiques) qui n'étaient pas recyclables sont désormais traités, entraînant un coût supplémentaire,
 - On constate également une baisse du taux de refus de tri mais pas autant qu'escompté, ce qui représente une charge non négligeable,
 - Des dépenses ponctuelles qui n'auront pas vocation à se reproduire, comme le financement des dépenses de mise en place de l'extension des consignes de tri : 4 ambassadeurs de tri sur 8 mois, prestation d'accueil téléphonique pour la reprise des bacs 80 litres, restickage avec les nouvelles consignes de tri des 45 000 bacs du parc, les dépenses de communication associées (impressions, distribution, relation presse, réalisation des totems-présentoirs), soit 525 000 €. Ces dépenses ont permis de relancer le geste de tri sur le territoire et ont devancé certaines dépenses pour les années futures (diminution des coûts de maintenance compte tenu de la nouveauté des bacs). Un coût net pour le Syndicat de 25 000 €, suite à l'épisode EcoDDS (35 k€ de coûts de traitement et collecte et 10 k€ seulement de compensation).
- En recettes :
 - Un bon taux de réalisation des recettes éco-organismes de l'ordre de 2 M€, après le décalage important du liquidatif Citeo de 2018 versé en décembre 2019. Monsieur le Directeur signale une légère érosion du soutien sur le papier, liée aux moins bonnes performances de 2017. Le soutien Eco-Mobilier est en retrait par rapport aux estimations : sur le premier semestre 2019 nous avons bénéficié d'un soutien de 140 000 € alors que pour le deuxième semestre il n'a été que de 60 000 €. Monsieur le Directeur souligne que cette baisse n'a impacté qu'une demi-année en 2019 mais nous touchera « de plein fouet » en 2020. Cela représentera environ 140 000 €, même si ce manque à gagner devrait être compensé en partie par l'augmentation des soutiens de Citeo.
 - Un décalage dans la perception de certaines recettes : 230 k€ de redevance spéciale, 180 k€ de soutiens de l'ADEME pour l'année 3 de notre CODEC (année 2018 du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire), non perçues en 2019 et qui constitueront une recette exceptionnelle en 2020.
 - Monsieur le Directeur rappelle que les recettes liées aux reventes matériaux se sont érodées en raison de la dégradation continue des conditions de reprise (970 000 €, contre 1 170 000 € en 2018 et 1 270 000 € en 2017). Ces recettes, bien qu'en retrait de 200 k€ par rapport à 2018, représentent encore 1 million d'euros, si on y ajoute les reprises matériaux déchèterie (27 k€). Ce montant global est surévalué par les premiers mois de l'année, car les prix de reprises ont subi une tendance baissière sur l'année et des contrats ont même

dû être renégociés (Emballages EMR-1.04, JRM-1.11, après le Gros de magasin-1.02 en 2018). Cela génère un écart sur prévision de 400 k€ et fait revenir le montant global des reprises à son niveau de 2015. Monsieur le Directeur souligne que le Syndicat est fortement impacté par ces événements mondiaux alors que les tonnages captés sont bons ainsi que les taux de valorisation, ce qui est fort dommageable.

En résumé, si l'on tient compte de ce résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice et du résultat reporté de 2018 de 4 391 k€, il en ressortirait un résultat cumulé provisoire de fonctionnement à fin 2019 d'environ 1 654 k€, supérieur de 542 k€ à celui attendu et tenant compte du financement de dépenses qui n'auront pas à se reproduire en 2020.

Monsieur le Directeur observe que la mise en place de l'extension des consignes de tri, même si elle est intervenue au 1^{er} mai 2019, a permis d'améliorer sensiblement les performances de tri de l'ordre de 2 kg/habitant. Il explique que l'objectif sur une année pleine est plutôt de 4 kg : 2 kg de nouveaux matériaux qui n'étaient pas recyclables jusque là et 2 kg supplémentaires dus à la relance globale du geste de tri grâce à la communication mise en place pour l'extension des consignes de tri.

En ce qui concerne la section d'investissement, le résultat provisoire sur réalisations est de - 73 k€ qui s'explique par la non-réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie qui devraient démarrer cette année à hauteur de 1,5 M€, la mise en place de l'extension des consignes de tri via le remplacement des bacs de 80 litres ainsi que l'ajustement de dotation des ménages qui souhaitent un bac de collecte sélective plus grand. Monsieur le Directeur observe que ce « rajeunissement » du parc de bacs devraient nous permettre d'éviter des charges de maintenance dans les années à venir. Quant aux recettes, il est à noter une baisse des dispositifs de subventionnement liées à l'implantation des bornes enterrées ainsi que l'acquisition de composteurs.

En tenant compte du report du résultat 2018 de 2 417 k€, le résultat cumulé provisoire d'investissement à fin 2019 ressortirait à 2 344 k€ (2 052 k€ en tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le Directeur informe les élus que pour 2020, compte tenu des premières estimations budgétaires, le montant global des besoins en fonctionnement devrait augmenter. En ce qui concerne la section de fonctionnement, les principales dépenses devraient s'orienter comme suit :

- Les révisions des marchés et des contrats, même s'ils ont été assez favorables en 2019, devraient impacter le budget 2020, compte tenu notamment des 400 000 € de coûts supplémentaires du tri, de l'effet « année pleine » du marché de traitement des déchets végétaux et du coût de traitement des encombrants ;
- 2020 verra la prise d'effet de nouveaux marchés (exploitation déchèterie, bennes CTM, fourniture-maintenance des bornes enterrées), avec des incertitudes sur les prix mais en gardant une exigence sur la qualité des prestations ;
- Les progressions de tonnages couplées à l'actualisation des prix unitaires alourdissent les coûts de traitement (encombrants, déchets végétaux) ;
- Une diminution des opérations de maintenance sur les bacs est à attendre compte tenu du renouvellement d'une partie du parc des bacs jaunes ;
- Des projets lancés en 2019 devront se finaliser en 2020 : mise en ligne du nouveau site internet et déploiement des téléservices, amélioration de l'accueil des usagers : modernisation de l'accueil téléphonique, avec création de lignes et surtout statistiques sur le nombre d'appels, le nombre d'appels échoués, le temps moyen par appel.
- En termes de ressources humaines, il est visé une stricte stabilité des effectifs du Syndicat, à l'exception peut-être d'un poste d'apprenti qui n'a pas été renouvelé.

En ce qui concerne les recettes, Monsieur le Directeur présente les principaux mouvements attendus sur 2020 :

- Après une baisse significative en 2017, le produit appelé auprès des agglomérations est resté stable (hors avenants pour certaines communes) pour la 2^{ème} année consécutive, permettant une baisse du taux de TEOM pour la 3^{ème} année consécutive. Il représente 83 % des recettes.
- Compte tenu de l'incertitude croissante sur les prix de reprise matériaux à l'échelle mondiale, il est attendu une baisse significative des recettes associées, estimée à environ 200 k€. A titre d'illustration, Monsieur le Directeur indique que le prix de reprise des emballages ménagers recyclables qui était en janvier 2019 de

58,3 €/tonne est passé à 13,70 €/tonne en décembre 2019. Les prix de Journaux-Revues-Magazines sont, quant à eux, passés de 115 €/tonne début 2019 contre 56 €/tonne aujourd'hui. Il observe que les plastiques se maintiennent ainsi que l'acier et l'aluminium, mais cela ne fera que compenser en partie la baisse de prix des autres matériaux.

- S'agissant des recettes éco-organismes, la visibilité est meilleure après 2 années de recul sur le nouveau barème F Citeo. Il faut attendre un recul des soutiens en provenance d'Eco-mobilier, qui devrait être compensé par la progression des soutiens Citeo (emballages et de manière moins importante) et dans une moindre mesure des autres éco-organismes : + 50 k€.

En ce qui concerne l'investissement, Monsieur le Directeur annonce les principaux postes de dépenses :

- Les travaux de mise aux normes et modernisation de la déchèterie du Plessis-Bouchard et d'extension du bâtiment administratif pour 1,6 million d'euros, sont à présent engagés et seront finalisés sur 2020. Le porté à connaissance de la DRIEE étant resté sans réponse dans un premier temps, le dossier a été relancé en 2018, avec une réunion en présence de la DRIEE et du Maître d'œuvre. Le permis de construire a été déposé au printemps 2019 et a fait l'objet d'un accord tacite, le délai d'instruction de 5 mois ayant été dépassé. Le permis de démolir (local gardien et passerelle) a été déposé et accordé. Les missions de contrôle technique, CSPS, SSI ont été engagées. La fiche financière et le planning sont mis à jour par le Maître d'œuvre, qui doit nous transmettre sous peu les pièces marchés permettant de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.
- La poursuite du programme d'implantation de bornes enterrées : 125 à 150 bornes (rappel réalisé en 2019 : 130 bornes, 2018 : 160 bornes et 2017 : 126 bornes) ;
- Le renouvellement des bornes CITEC obsolètes (une trentaine de bornes) : 230 k€ ;
- Le renouvellement des bornes aériennes pour le verre : 150 k€.
- L'acquisition d'un véhicule utilitaire, pour 25 k€, de manière à lisser le renouvellement du parc et éviter une forte progression des coûts de maintenance.

Monsieur le Directeur souligne que notre Syndicat, comme tous les syndicats de collecte et de traitement des déchets, « effet ciseau », avec une dynamique de progression des dépenses plus forte que celle des recettes puisque la baisse des revente matériaux n'est pas compensée par la progression des soutiens des éco-organismes. Il ajoute que la progression annoncée sur 2021 de la TGAP (on passerait de 3 à 8 € par tonne incinérée et de 18 à 30 € la tonne en enfouissement) couplée aux obligations légales découlant de la loi, de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC), du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), nous appellent à la prudence.

Monsieur le Directeur propose de préparer un plan d'optimisation visant à définir des pistes d'économie et optimiser les recettes ainsi que réaliser des investissements générateurs d'économie. Parmi les pistes existantes, on peut citer : le développement de la redevance spéciale, l'harmonisation de la couleur des bacs (gris pour le bac OMR) au fur et à mesure des remplacements, conformément au PRPGD, le lancement d'une étude de faisabilité sur la tarification incitative, la réduction des tonnages encombrants enfouis, pour aller vers le 100 % incinération des refus, la poursuite du déploiement des bornes textiles pour atteindre le ratio de 1/2 000 habitants et déclencher la totalité des soutiens EcoTLC (28 k€), etc. Monsieur le Directeur ajoute qu'il est envisagé de revoir l'ensemble de nos marchés pour en renégocier quelques clauses sources d'économie ou développer les groupements de commande à condition de standardiser les besoins. Il observe néanmoins que le revers de ces groupements est de proposer un « gros » marché qui peut être un frein à une réelle concurrence.

En ce qui concerne l'appel à contribution et dans le contexte décrit ci-dessus, trois options peuvent être envisagées :

- 1) Il peut être fait le choix de consommer la totalité de l'excédent de fonctionnement reporté, ce qui limiterait d'autant le besoin de financement. Ce choix peut se révéler hasardeux en prévision de 2021 et particulièrement de l'impact de la TGAP (+ 500 k€ environ attendus), qui viendra s'ajouter à tous les autres éléments de contextes.
- 2) Il peut être envisagé de faire porter la totalité du besoin de financement sur le produit appelé.

- 3) Enfin, il peut être envisagé un scénario mixte, mobilisant une partie de l'excédent de fonctionnement reporté, ce qui limiterait la hausse du produit appelé. Cette proposition permettrait de sauvegarder une partie de l'excédent reporté, offrant ainsi une possibilité d'amortir les impacts de la trajectoire TGAP, à compter de 2021.

Monsieur le Directeur annonce une revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat à 0,9 % environ contre 2,2 % l'année dernière. Ainsi, une augmentation modérée du produit appelé permettrait, en 2020, de mettre en place le plan d'optimisation annoncé précédemment et de réaliser les économies qui pourraient être faites.

Monsieur le Président informe les élus que les membres du Bureau réunis le 3 février dernier se sont exprimés en faveur de la solution mixte mêlant reprise d'une partie du résultat et augmentation modérée de la TEOM. Il ajoute qu'une augmentation de 1 % de la TEOM génère 240 000 € de recettes. Il rappelle également qu'un million d'Euros ne seront pas touchés en 2020 par rapport à l'année dernière et la perspective de l'augmentation de la TGAP rend l'année 2021 encore plus incertaine. Il fait observer qu'une revalorisation de 5 % de la TEOM se réduirait à 3 % compte tenu de l'évolution démographique ainsi que celle des bases locatives et prendre une partie de l'excédent pourrait être le meilleur scénario. Monsieur le Président invite les élus à discuter cette proposition.

Monsieur le Président indique que 2020 s'annonce avec un certain manque de visibilité. Il ajoute que l'on demande à la population de faire des efforts sur le geste de tri mais, compte tenu de l'augmentation de la TVA ces dernières années ainsi que celle de la TGAP qui ne cesse de monter en puissance, cet effort n'est pas récompensé. Monsieur le Directeur rappelle que le montant du compte 611-Prestations de services s'élève à 28 M€, donc la moindre augmentation de taxes a des répercussions immédiates.

Monsieur le Président confirme aux élus que des simulations vont être réalisées afin de connaître l'impact de l'augmentation de la TEOM envisagée et, avec l'accord de l'ensemble des élus présents, indique que le Budget Primitif sera construit en prenant une part du résultat et en augmentant la TEOM.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020, sur la base d'un rapport joint à la présente délibération, l'assemblée se prononçant en faveur du scénario mixte relatif à l'évolution des contributions des agglomérations.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée.

Le Président



Gérard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Boucharo
Conseiller Départemental du Val d'Oise